

**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 22 Septembre 2009**  
**LISTE des DELIBERATIONS PRISES CE JOUR**

Nombre de Conseillers :

En exercice	11	L'An Deux Mil Neuf
Présents	11	Le Mardi Vingt Deux Septembre
Votants	11	Le Conseil Municipal de la Commune de CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous le Présidence de Monsieur Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Septembre 2009

**Présents** : Véronique BRUN, Marie-José ESTUBIER, Jean-Pierre FAURAND, Jean FEIGNOUX, Delphine FERRIGNO, Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Isabelle GUIOT-PIN, Jean-Luc LEGER, André LUIGGI, Gilles PAU, Yvan ROUIT,  
**Secrétaire de Séance** : Delphine FERRIGNO,

**DELIBERATION N° 28/2009**  
**MOTION**  
**REFORME des COLLECTIVITES LOCALES**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion sur les collectivités locales, qui nous est proposé par le Conseil Général qui l'a adoptée lors de son Assemblée Plénière du 26 Juin dernier :

Le Président de la République a dit dans son discours devant le congrès de 22 Juin 2009 : "Nous ne nous déroberons pas devant la réduction du nombre des élus régionaux et départementaux ".

On annonce la division par deux des élus régionaux et départementaux.

Si leur nombre passait de 6.000 à 3.000, l'économie serait de l'ordre de 70 millions d'euros, répartis entre les 124 conseils généraux et régionaux. Dans notre département cela constituerait 0,3% du budget de fonctionnement ;

Que représentent 70 millions d'euros, à l'échelle nationale, par rapport à la dette de l'Etat envers les départements pour le RMI, qui s'élève à plus de 2 milliards d'euros depuis 2004. la dette des départements est de 23 milliards d'euros, soit 2 % de la dette de l'Etat. L'Etat prélève 80 % des impôts, les départements 6 %, alors que les collectivités territoriales réalisent 73 % de l'investissement public.

L'investissement des départements est de 14 milliards d'euros, ce qui permet le maintien de 360.000 emplois dans le secteur privé, à quoi s'ajoutent les 250.000 emplois de fonctionnaires territoriaux.

Aujourd'hui, rien n'est garanti sur le remplacement effectif et pérenne de la taxe professionnelle, appelée à disparaître d'ici 2011.

Nous disons à nouveau notre ferme opposition à la diminution du nombre des élus de proximité et à la mise en cause de fait du département, lieu de cohésion territoriale et de solidarité, en particulier à l'égard des communes rurales.

Monsieur le Maire propose l'adoption de cette motion.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
par 10 voix Pour et 1 Abstention

**ADOPTE** la motion dont il vient d'être donné lecture.

**DELIBERATION N° 29/2009**  
**MISE en PLACE d'une BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**  
**CONVENTION avec le CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en place d'une bibliothèque dans la commune, par l'intermédiaire du Conseil Général, et de la Médiathèque.

Pour ce faire, une convention doit être signée avec le Conseil Général, Monsieur le Maire en donne lecture.

En ce qui concerne plus particulièrement les engagements de la commune :

La bibliothèque sera accueillie dans la salle du Conseil Municipal,  
Elle sera mise gratuitement à la disposition de la population, adultes et enfants,  
Mesdames André LAURENT et Jeannick ZUNINO, sont désignées comme responsables pour la gestion et l'animation, elles seront également chargées de la rédaction du rapport d'activité qui sera transmis chaque année à la Médiathèque départementale,  
Un crédit d'achat sera inscrit au budget communal à compter de l'année 2010, pour un montant de 300,00 €.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
à l'Unanimité,

**APPROUVE** la convention et les engagements de la commune,  
**DIT** qu'un crédit d'achat de 300,00 Euros sera mis à disposition à compter de l'année 2010,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**DELIBERATION N° 30/2009**  
**PHOTOVOLTAÏQUE**  
**PROMESSE de BAIL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de mise en place d'un site photovoltaïque, sur la parcelle B 161 – Lieu dit "Les Marines".

Il est donné lecture d'une promesse de bail proposée par la Société Delta Solar, annexe de la Société Eco Delta Développement.

Il s'agit d'un document permettant à la Société Delta Solar de déposer un permis de construire, pour un loyer mensuel de 4.000 € H.T. l'hectare, révisable chaque année.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
par 7 voix Pour et 4 voix Contre

**APPROUVE** la promesse de bail proposée par la société Delta Solar,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur J.P. FAURAND demande que soit précisé : 4 conseillers ont voté contre, car ils ne connaissent pas la nature exacte des panneaux photovoltaïques envisagés.

**DELIBERATION N° 31/2009**  
**DECISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal le projet de la nécessité de procéder aux décisions modificatives suivantes :

**Budget Général M14 - Section de Fonctionnement :**

Art. 62848 : Redevances pour autres prestations de service

- 820,00 €

Art. 6453 : Cotisations caisses de retraites

+ 300,00 €

Art. 6281 : Concours divers (cotisations)	+ 200,00 €
Art. 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 320,00 €
Art. 61523 : Entretien réparations voies et réseaux	- 1.300,00 €
Art.635 : Autres impôts, taxes et versements assimilés :	- 4.200,00 €
Art. 63512 : Taxes foncières	+ 5.500,00 €
<b>- Section d'Investissement - :</b>	
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	- 16.300,00 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	
Art. 202 : Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	+ 5.300,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	
Art. 2151 : Réseaux de voirie	+11.000,00 €

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
par 7 voix Pour et 4 Abstentions

**DECIDE** de procéder aux décisions modificatives.